

# Quand l'administration française était antisémite

Le statut des juifs, de l'archive au théâtre

Le 16 décembre 1940, à Vichy, de hauts fonctionnaires discutent avec un détachement glaçant de la mise en application de la loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs : trois jours plus tard, toute personne désignée comme « juive » se verra exclue de la fonction publique.

Conservé aux Archives nationales, un document reprenant l'ensemble de leurs échanges accompagne le procès-verbal de cette réunion. Il est reproduit ici avec son adaptation pour le théâtre : *Jouer l'archive, octobre-décembre 1940*. S'y ajoutent les éclairages apportés par l'historien et la metteuse en scène qui ont créé ce spectacle, principalement joué dans des collèges, lycées et universités.

Une plongée dans la machine technocratique alors à l'œuvre en France, un antidote à l'antisémitisme et au racisme.

**Keti Irubetagoiena**, docteure en études théâtrales, est metteuse en scène et chercheuse, membre du laboratoire SACRe de l'université PSL.

**Marc Olivier Baruch**, historien de la fonction publique au vingtième siècle, est notamment l'auteur de *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944* (Fayard, 1997) et *Le régime de Vichy, 1940-1944* (Tallandier, "Texto", 2017).

"Grands essais"



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



22€

KETI IRUBETAGOYENA  
MARC OLIVIER BARUCH

Bleu autour

QUAND L'ADMINISTRATION FRANÇAISE ÉTAIT ANTISÉMITÉ

Bleu autour

## KETI IRUBETAGOYENA MARC OLIVIER BARUCH

Dans la magistrature, les procureurs généraux et premiers Présidents ont été invités à fournir des états de tous les magistrats israélites relevant de leur ressort. La Chancellerie attend d'avoir reçu toutes les réponses pour prendre une décision d'ensemble. Le travail est sur le point d'être achevé. (1)

Aux Affaires Etrangères, une enquête a été faite par les agents de l'Administration Centrale : le travail est sur le point d'être achevé. Pour les agents qui se trouvent à l'étranger, l'enquête est faite par les agents des Consuls. Les réponses sont parvenues avant le 30 septembre. (2)

A l'Intérieur, une note a été envoyée à tous les services pour inviter tous les agents à soumettre à l'Administration Centrale et ceux d'entre eux qui se trouvent à l'étranger, une déclaration individuelle. Le travail est sur le point d'être achevé pour l'Administration Centrale que pour les Régies.

Il est décidé que cette déclaration sera faite par tous les agents de l'Administration à tous les Départements par l'intermédiaire de la Présidence du Conseil. (3)

A la Guerre, des circulaires ont été envoyées à différents services pour inviter les fonctionnaires à déclarer leur service, une liste des fonctionnaires a été établie. Le travail est sur le point d'être achevé.

A la Production Industrielle, une note a été envoyée aux services pour inviter les fonctionnaires à déclarer leur service. Le travail est sur le point d'être achevé. Quelques réponses pour les services ont été reçues.

A l'Instruction Publique, une note a été envoyée aux recteurs et inspecteurs d'Académie pour inviter les fonctionnaires à déclarer leur service. Une liste des fonctionnaires qui, à la date du 20 décembre 1940, étaient Juifs. Tous ces fonctionnaires ont été invités à déclarer leur filiation à dater du 20 décembre 1940. Le travail est sur le point d'être achevé.

Dans les lycées, le recteur a été invité à faire connaître bien leurs professeurs. Pour les professeurs à l'étranger, rien n'a été fait ; il y a d'ailleurs peu de Juifs parmi eux.

# QUAND L'ADMINISTRATION FRANÇAISE ÉTAIT ANTISÉMITÉ

## LE STATUT DES JUIFS, DE L'ARCHIVE AU THÉÂTRE

